

## **Note explicative jointe au formulaire de prévention incendie**

La construction projetée rentre dans la catégorie des bâtiments bas, selon les normes de base, puisque le dernier niveau accessible se situe à moins de 10m du niveau du trottoir (et donc niveau d'évacuation).

Le bâtiment est constitué d'un niveau enterré, et de 3 étages hors-sol.

Le bâtiment est divisé en différents compartiments, représentés sur les plans joints à la demande :

- Compartiment 1 : le hall d'entrée et toute la cage d'escalier principale sur les 3 niveaux hors sol
- Compartiment 2 : le réfectoire, la cuisine et les sanitaires. L'évacuation se fait directement vers la cour
- Compartiment 3 : la cage d'escalier secondaire au +1 et +2
- Compartiment 4 : Le 1<sup>er</sup> étage (hors cages d'escalier)
- Compartiment 5 : Le 2<sup>ème</sup> étage (hors cages d'escalier)
- Compartiment 6 : La cage d'ascenseur et son sas sur 4 niveaux
- Compartiments 7 à 13 : Le niveau enterré est séparé du reste du bâtiment et chaque local constitue un compartiment incendie

Le premier et le deuxième étage représentant chacun un compartiment sont desservis par 2 cages d'escalier.

Le réfectoire s'ouvre entièrement sur tout un côté vers la cour.

### Norme NBN S21-204 pour les bâtiments scolaires :

Cette norme prescrit (entre autres) que l'ascenseur soit totalement séparé de la cage d'escalier, et qu'en outre, l'accès à celui-ci à partir de chacun des niveaux se fasse au travers d'un sas.

L'ascenseur est complètement séparé de la cage d'escalier et muni d'un sas (de surface nulle pour l'étage 2) par rapport aux étages. Les portes EI30 de ces sas seront maintenues ouvertes au moyen d'électro-aimants.